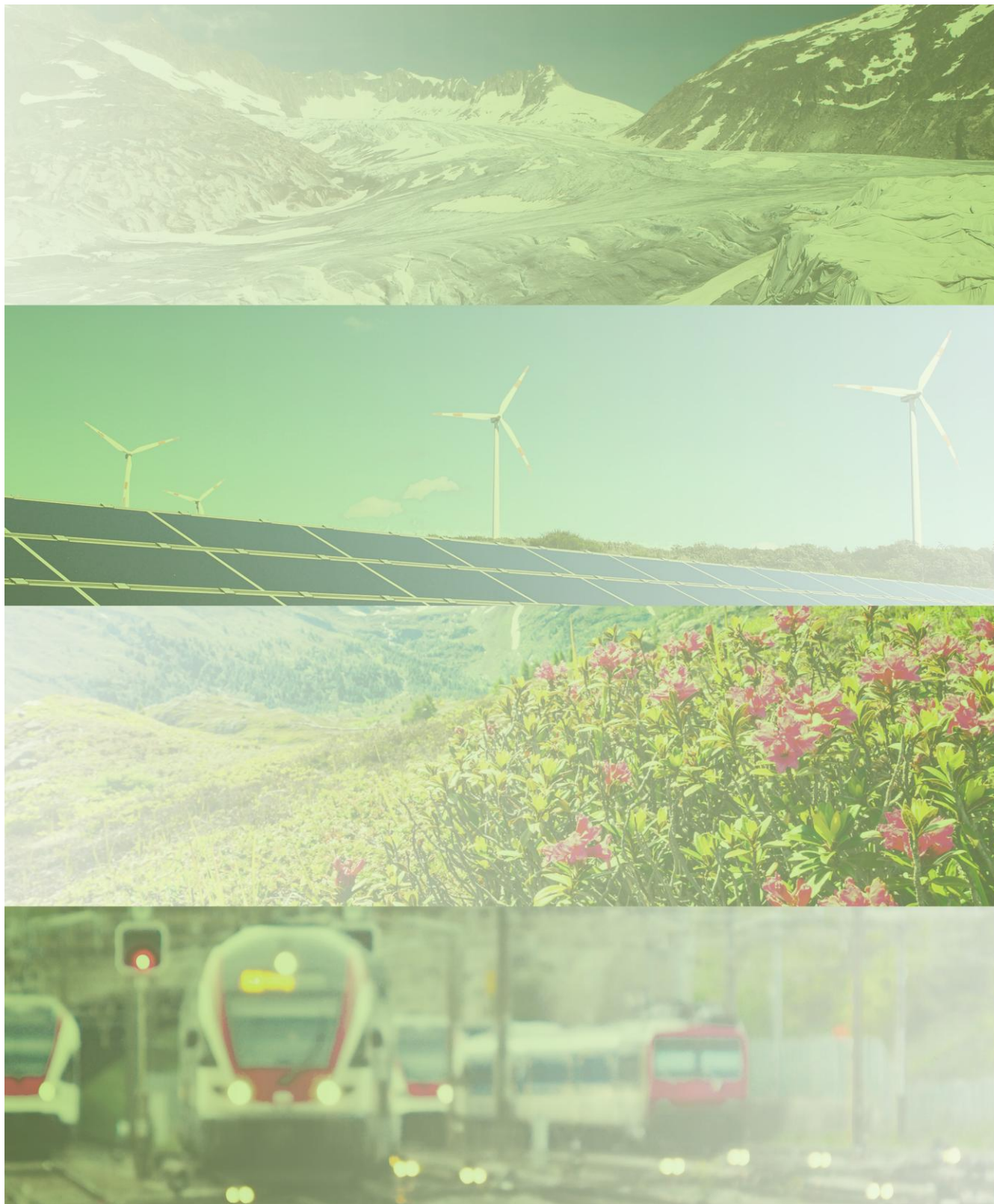




Impressum

Postgasse 15, Case Postale 817, 3000 Berne 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch
www.alliance-environnement.ch
Rédaction: Nara Valsangiacomo, Anne Briol Jung

Table des matières

Date	N°	Affaires	Page
16 septembre 2026	25.057	OCF. Loi sur les installations électriques (Accélération de l'extension et de la transformation des réseaux électriques). Modification	4
23 septembre 2026	25.049	OCF. Infrastructure de données sur la mobilité (LIDMo). Loi fédérale	7
23 septembre 2026	26.3523	Mo. CTT-N. Cofinancement de l'installation de systèmes de sûreté pour les poids lourds	8
23 septembre 2026	26.4056	Mo. CTT-N. Financement pérenne de Skyguide	9
		Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour	10
		Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées	11

Traitement

16 septembre 2026

25.057

OCF. Loi sur les installations électriques (Accélération de l'extension et de la transformation des réseaux électriques). Modification

Introduction

L'Alliance-Environnement soutient l'objectif de l'acte sur l'accélération de l'extension du réseau, qui revêt une importance capitale pour le développement des énergies renouvelables et la sécurité de l'approvisionnement en électricité. Cette accélération ne doit toutefois pas se faire au détriment d'une nature déjà fortement menacée. En particulier, la primauté de principe accordée aux intérêts des réseaux de transport et de distribution supérieurs à 1 kV entraînerait un déséquilibre important par rapport à d'autres intérêts nationaux. L'Alliance-Environnement considère également comme très critiques les modifications apportées par le Conseil des États concernant les distances par rapport aux forêts et aux cours d'eau ainsi que la protection des marais ; c'est pourquoi il convient de suivre ici la position de la CEATE-N. Ces lacunes doivent être corrigées afin d'aboutir à un projet équilibré et susceptible de rallier une majorité.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande :

- Art. 15b LIE (Principe des lignes aériennes): adoption minorité Pult
- Art. 15b^{bis} al. 3 LIE (Distances par rapport aux forêts et aux cours d'eau) : suivre CEATE-N
- Art. 15b^{bis} al. 4 + art. 15d al. 5 lettre a LIE (Protection des tourbières) : suivre CEATE-N
- Art. 15d al. 2 LIE (intérêt national) : adopter minorité Candan.
Concernant art. 15d al. 5 (Priorité des intérêts) voir nos explications au paragraphe « Argumentation »
- Art 8v + Art. 33d LApEl (transfert des contrats de réserve d'électricité) : adoption de la proposition de la minorité Bäumlé

Art. 22 al. 2^{ter} LApEl (Services système) : adoption de la minorité Suter

Argumentation

Art. 15b LIE : La minorité Pult permettrait d'étudier également l'option d'un câblage souterrain dans les biotopes d'importance nationale. Cela laisse une marge de manœuvre pour trouver une solution adaptée aux conditions locales et aussi respectueuse de la nature que possible.

Art. 15b^{bis} al. 3 LIE : Les distances par rapport aux forêts et aux cours d'eau sont fixées par la loi et ne correspondent d'ores et déjà qu'au strict minimum requis pour la protection des cours d'eau (Altermatt 2020). Un assouplissement des règles légales en matière de distances ne permettrait plus de protéger ces écosystèmes sensibles contre toute atteinte. De plus, cela entraverait les possibilités de revitalisation futures. Enfin, la présence de lignes à proximité de la forêt ou dans l'espace aquatique engendre également des risques pour la sécurité (forêt : risque de court-circuit dû à la chute de branches et risque d'incendie de forêt ; cours d'eau : risque d'inondation dû à des troncs d'arbres qui restent accrochés au poteau).

Art. 15b^{bis} al. 4 + Art. 15d al. 5 lettre a LIE : Avec les modifications proposées par le Conseil des États, le remplacement et la rénovation des lignes électriques seraient également possibles dans les marais dans certains cas – y compris de nouvelles interventions liées au déplacement de pylônes (art. 15bbis de la loi sur l'approvisionnement en électricité). Ces modifications vont à l'encontre des dispositions de protection de la Constitution fédérale, en vigueur depuis l'adoption de l'initiative Rothenthurm, et mettraient en péril la protection des marais concernés. Les tourbières remplissent des fonctions essentielles en tant que réservoirs d'eau, puits de CO₂ et habitats d'espèces menacées. Pour pouvoir remplir ces fonctions, les tourbières doivent être protégées contre toute nouvelle atteinte. L'objectif d'accélérer l'extension et la modernisation du réseau de distribution peut être atteint même sans la modification controversée proposée par le Conseil des États (seuls 185 des 39 373 pylônes situés dans des marais concernent des lignes aériennes de plus de 36 kV). L'Alliance-Environnement recommande donc de suivre l'avis de la CEATE-N.

Art. 15d al. 2 + 5 LIE : Avec la majorité de la CEATE-N, non seulement le réseau de transport, mais aussi le réseau de distribution au-delà de 1 kV se verraient attribuer un intérêt national prépondérant. Cette primauté de grande envergure sur d'autres intérêts nationaux serait tout à fait disproportionnée. Ainsi, les lignes desservant de petits quartiers, voire certains raccordements domestiques, primeraient en principe sur d'autres intérêts nationaux – des aéroports nationaux aux sites naturels de grande valeur. D'un point de vue environnemental, la version du Conseil fédéral serait clairement préférable (réseau de transport) ; si celle-ci ne devait plus être soumise au vote, la proposition de la minorité Candan constituerait au moins une variante plus proportionnée que celle de la majorité de la CEATE-N.

Lors du débat au Conseil des États, le conseiller fédéral Rösli s'est également prononcé en faveur du « compromis consistant à fixer la limite à 36 kilovolts » et a souligné : « Les réseaux locaux ne devraient pas avoir le même poids qu'un aéroport militaire ou une route nationale ; on ne peut pas les mettre sur le même plan. »

Toutefois, la **minorité Candan ne se réfère qu'à l'alinéa 2**, qui attribue un **intérêt national** aux installations. Ce n'est **qu'à l'alinéa 5 qu'il est précisé que cet intérêt national doit primer sur les autres intérêts nationaux**. En toute logique, la **même modification doit donc être apportée à l'alinéa 5** (à l'instar de ce qui a été fait auparavant au Conseil national et au Conseil des États). Sinon, cela créerait une incohérence. La commission recommande donc que **cela soit corrigé au Conseil national et que la limite de 36 kV soit également fixée à l'alinéa 5**.

Contact

BirdLife Suisse, Damaris Hohler, damaris.hohler@birdlife.ch,
T 044 457 70 42

Fondation Energie, Fabio Gassmann, fabio.gassmann@energiestiftung.ch,
T 044 275 21 22

Traitement

23 septembre 2026

25.049

**OCF. Infrastructure de données sur la mobilité
(LIDMo). Loi fédérale****Introduction**

La loi définit le cadre permettant de collecter, de recombinaison et d'interroger les données relatives au trafic, ainsi que de développer des applications qui les utilisent. La fusion des données crée une valeur ajoutée qui améliore le système de transport. Cela permet de réduire les temps et les distances de trajet, et donc la consommation de ressources, d'augmenter le confort et de mieux exploiter les infrastructures existantes.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de se rallier à la position du Conseil fédéral et de la minorité et d'entrer en matière sur cet objet.

Argumentation

Les partisans d'un rejet invoquent des raisons financières et de politique publique. Le recoupement des données de circulation ne constitue pratiquement jamais un modèle économique. Les acteurs privés doivent donc pouvoir mettre leurs données à disposition dans la base de données et les consulter afin de développer les applications nécessaires à leur utilisation. Ces acteurs privés paient pour l'utilisation de la plateforme de données. La loi sert directement les objectifs de politique des transports que le Parlement et le Conseil fédéral poursuivent depuis longtemps. Elle vise notamment à améliorer l'utilisation des infrastructures existantes, ce qui constitue une mesure particulièrement économique et rapide à mettre en œuvre pour augmenter les capacités (par exemple grâce à la conduite automatisée avec un espacement entre les véhicules permettant d'augmenter la capacité). L'accessibilité des zones rurales s'améliore lorsque, grâce à des données standardisées, les bus à la demande peuvent atteindre une clientèle supplémentaire. Une standardisation des données est également nécessaire en ce qui concerne l'infrastructure des stations de recharge électrique. Des données de transport standardisées et mieux reliées entre elles permettent d'exploiter de manière rentable les potentiels souhaités sur le plan politique. Le financement est entièrement assuré par des ressources affectées par la Constitution provenant des fonds des transports FIF et FORTA. En conséquence, ce financement est conforme au principe du pollueur-payeur et n'a aucune incidence sur le budget fédéral ni sur le frein à l'endettement. Pour FORTA et FIF, les coûts s'élèvent à 2 pour mille de leurs dépenses. Une meilleure utilisation de la numérisation permettra d'obtenir de meilleurs résultats à l'échelle nationale qu'avec de petits projets d'extension de quelques mètres de long sur des tronçons isolés du réseau, qui seraient réalisables pour ce coût.

Contact

ATE, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch, T 079 705 06 58

Traitement

23 septembre 2026

26.3523

Mo. CTT-N. Cofinancement de l'installation de systèmes de sûreté pour les poids lourds**Introduction**

La motion vise à instaurer un nouveau critère d'octroi de subventions dont le rapport coût-bénéfice serait discutable, selon le Conseil fédéral.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de suivre la position du Conseil fédéral et de rejeter la motion.

Argumentation

La sécurité du transport routier de marchandises est actuellement assurée, à juste titre, par des exigences minimales applicables aux véhicules et par des mesures portant sur les infrastructures, et non par des incitations financières en faveur de mesures volontaires.

La constitutionnalité de la motion est discutable, comme le souligne également le Conseil fédéral. La proposition n'est pas adaptée au système en vigueur. La RPLP repose sur le principe de l'imputation des coûts. Grâce à la RPLP, les coûts qui, autrement, seraient supportés par la collectivité (dont font partie les coûts liés à la sécurité) doivent être pris en charge par ceux qui les génèrent. Or, le subventionnement de mesures visant à réduire les coûts externes du trafic lourd ne constitue pas une internalisation, mais au contraire une externalisation des coûts. Ce cofinancement entraînerait des coûts supplémentaires pour la collectivité, ce qui ne peut être conforme à l'esprit de la RPLP.

Conformément à la Constitution, les recettes de la RPLP sont destinées au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), aux cantons et aux caisses fédérales. Les mesures visant à renforcer la sécurité routière ne relèvent pas des affectations de la RPLP, mais sont financées par l'impôt sur les huiles minérales via le financement spécial du trafic routier et par les recettes de FORTA (art. 86 Cst.).

Tant le FIF que la caisse générale de la Confédération sont confrontés à d'importants défis financiers. Selon le Conseil fédéral, la mise en œuvre de la motion réduirait les recettes du FIF de 100 millions et celles des cantons de 50 millions. En revanche, nous serions favorables à une obligation d'adaptation, au sens de la motion [25.4767](#) « Accidents dus aux angles morts : ça suffit ! Rendons obligatoire un système de surveillance des angles morts sur les poids lourds », éventuellement assortie de certaines exceptions.

Contact

ATE Suisse, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch, T 079 705 06 58

Traitement

23 septembre 2026

26.4056

Mo. CTT-N. Financement pérenne de Skyguide

Introduction

La motion demande un financement pérenne de Skyguide et, parallèlement, d'alléger le budget de la Confédération.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter la motion.

Argumentation

La Confédération consacre chaque année 124 millions de francs au contrôle aérien. Étant donné que Skyguide devrait enregistrer un déficit structurel de 40 millions par an à partir de 2030, les finances fédérales seront encore davantage mises à contribution dans un avenir proche.

Et ce, bien qu'il existe des instruments permettant un financement conforme au principe du pollueur-payeur, à savoir les redevances perçues auprès des compagnies aériennes et l'affectation d'une partie des recettes de la taxe sur les huiles minérales provenant des vols intérieurs au profit du contrôle aérien.

La motion demande de réduire rapidement ce sous-financement structurel et d'alléger la charge qui pèse sur les caisses de la Confédération.

Le trafic aérien est loin de prendre en charge ses coûts externes. Ce qui était autrefois un bien de luxe a connu une chute massive de ses prix. Cela va à l'encontre de sa forte intensité en gaz à effet de serre et justifie une majoration des coûts de l'ordre de quelques centimes, voire de 1 à 2 francs maximum par billet. D'autant plus que la Suisse – contrairement à tous ses pays voisins – ne prélève aucune taxe sur l'achat des billets.

Contact

ATE Suisse, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch, T 079 705 06 58

Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour

25.4671	Mo. Regazzi. Pour une égalité de traitement envers les distributeurs suisses, stop aux avantages commerciaux pour les plateformes étrangères	Accepter
24.323	Iv.ct. SG. Halte aux nouvelles formes de bureaucratie dans l'agriculture et l'horticulture. Simplifier l'introduction de Digiflux	Rejeter

Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées

Initiatives parlementaires 1^{ère} phase		
25.479	Iv.pa. Golay Roger. Trop de bureaucratie ! Pour un grand ménage dans les lois et ordonnances	Rejeter
25.483	Iv.pa. Glarner. Mettre fin aux limitations de vitesse liées au dépérissement des forêts. Réintroduire des limitations à 130 kilomètres à l'heure sur les autoroutes et à 100 kilomètres à l'heure à l'extérieur des localités	Rejeter
Objets parlementaires du DFI		
24.4620	Mo. Schneeberger.	Accepter
24.4621	Mo. Gutjahr.	
24.4622	Mo. Meier Andreas.	
24.4623	Mo. Gysi Barbara. Renforcer la protection de la santé lors d'achats en ligne. Modification de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels	
24.4645	Mo. (Friedl Claudia) Candan Hasan. S-métolachlore et autres substances. Introduire la transparence dans la gestion de la qualité de l'eau potable comme standard	Accepter
24.4672	Mo. Schneider. Stop à la reproduction excessive des chats errants !	Accepter
Objets parlementaires du DETEC		
26.3272	Mo. Schneider-Schneiter. Mécanismes de protection et de résilience de l'approvisionnement en énergie face aux menaces cybernétiques et hybrides	Accepter (ohne Punkt 2 gem. BR)
26.3297	Mo. Sauter. Optimiser le recyclage des textiles	Accepter
26.3446	Mo. Riem. Pour une compensation écologique raisonnable, au service de la qualité	Rejeter
24.3889	Mo. Nicolet. Réguler efficacement les cormorans avant qu'ils fassent mourir nos pêcheurs et les activités de pêche professionnelle sur nos lacs	Rejeter
24.3964	Po. Tuosto. Accélérer le report modal dans les régions et agglomérations transfrontalières	Accepter
24.3965	Mo. Tuosto. Adapter les voies routières et ferroviaires nationales aux aléas climatiques et météorologiques	Accepter
24.4032	Mo. Wandfluh. Cendres de bois	Rejeter

24.4040	Po. Wasserfallen Christian. Fonds alimenté par le supplément. Financer les infrastructures énergétiques à long terme et sur une base solide	Rejeter
24.4088	Mo. Groupe G. Keinen russischen Kernbrennstoff mehr!	Accepter
24.4099	Mo. (Nordmann) Pult. Valoriser localement les excédents momentanés d'électricité pour accélérer la décarbonisation, soulager les réseaux électriques et consolider l'approvisionnement hivernal	Accepter
24.4103	Mo. Roduit.	Accepter
24.4104	Mo. Klopfenstein	
24.4109	Mo. Tuosto	
24.4110	Mo. Cottier.	
24.4113	Mo. Pahud. Pour la réouverture de la loi sur le raccordement au réseau européen des trains à haute performance LRLGV	
24.4133	Mo. Weichelt. Renforcer dans la loi le principe du pollueur-payeur	Accepter
24.4149	Po. (Walder) (Glättli) Klopfenstein Broggini. La présence de centrales nucléaires civiles en Suisse est-elle compatible avec les neuf objectifs pour la politique de sécurité figurant dans le rapport adopté par le Conseil fédéral ?	Accepter
24.4163	Po. Clivaz Christophe. Garantir la réversibilité du projet d'enfouissement profond des déchets nucléaires	Accepter
24.4166	Mo. Clivaz Christophe. Définir une bonne gouvernance pour une Nagra indépendante	Accepter
24.4171	Mo. Burgherr. Forêts. Donner davantage de poids au fédéralisme	Rejeter
24.4176	Po. Mahaim. Que coûte réellement l'énergie électrique d'origine nucléaire ?	Accepter
24.4200	Mo. Quadri. Tunnels du San Salvatore et de Collina d'Oro. Extinction des feux	Rejeter
24.4214	Mo. Gianini. Diminution du trafic transalpin. Augmentation du prix de la vignette avec remboursement aux automobilistes suisses	Rejeter
24.4237	Mo. Brenzikofer. Centrales nucléaires. Pas de durée d'exploitation supérieure à 60 ans	Accepter
24.4241	Mo. Ryser. Stabiliser le budget de la Confédération en supprimant les subventions en faveur du transport aérien	Accepter
24.4293	Po. Tuosto. Lutter contre la congestion routière en utilisant les milliards, initialement réservés à l'extension des autoroutes (qui a été refusée), en faveur des projets d'agglomération	Accepter
24.4294	Mo. Klopfenstein Broggini. Développer le réseau routier destiné aux vélos grâce au Forta	Accepter

24.4319	Mo. Calame. Pour un contrôle des filtres à particules adapté aux normes européennes	Rejeter
24.4338	Mo. Klopfenstein Broggin. Protection des abeilles. Mesures urgentes contre la menace du frelon asiatique	Accepter
24.4367	Mo. Knutti. Baisser immédiatement l'impôt sur les huiles minérales pour respecter la volonté du peuple	Rejeter
24.4408	Mo. Tuosto. Réutiliser l'eau traitée. Une nécessité pour faire face à l'augmentation des épisodes de stress hydrique	Accepter
24.4476	Mo. Quadri. Palmier chanvre et laurier-cerise. Pouvoir discrétionnaire des cantons	Rejeter
24.4486	Po. Clivaz Christophe. Stratégie nationale pour le trafic de loisirs et touristique	Accepter
24.4515	Mo. Dobler Marcel. Autoriser les surfs et les foils électriques sur les eaux suisses	Rejeter
24.4598	Mo. Wandfluh. Intégrer l'examen du permis de conduire de la catégorie BE à celui du permis B	Rejeter
24.4628	Mo. Bregy. Production d'énergie de processus à base d'électricité. Promotion de son utilisation au service du système	Rejeter
24.4631	Mo. Knutti. Non aux expropriations par les compagnies d'électricité pour des parcs éoliens	Rejeter
24.4647	Mo. Badertscher. Renforcer la réglementation en matière d'exportation de produits phytosanitaires	Accepter

Objets parlementaires du DDPS

26.3267	Mo. Groupe V. Rétablir la capacité de défense et la protection de la population. Limiter les dépenses fédérales sans lien avec la défense	Rejeter
---------	---	---------

Objets parlementaires du DEFR

26.3291	Mo. Badertscher.	Accepter
26.3293	Mo. Wandfluh. Conventions d'objectifs pour davantage de valeur ajoutée et de durabilité dans l'agriculture	
24.4350	Mo. Haab. Contribution à la biodiversité régionale et à la qualité du paysage. Ne procéder à l'harmonisation que lors de la PA30+	Rejeter

L'Alliance-Environnement a pour membres six grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

L'Alliance-Environnement, Postgasse 15, Case Postale 817, 3000 Berne 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch, www.alliance-environnement.ch

Membres

Association transports et environnement ATE

ATE, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 031 328 58 58
www.vcs-ate.ch

BirdLife Schweiz

BirdLife Schweiz, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20
www.birdlife.ch

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21
www.energiestiftung.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41
www.greenpeace.ch

Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91
www.pronatura.ch

WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 044 297 21 21
www.wwf.ch

Partenaires

Pro Alps

Pro Alps, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.proalps.ch

Amis de la Nature Suisse

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern
T 031 306 67 67
www.amisdelanature.ch

Ecorating

L'Alliance-Environnement analyse régulièrement les votes des parlementaires pour évaluer leur sensibilité environnementale, voir www.ecorating.ch. Les objets traités dans le «Point de vue» constituent la base de cette analyse.